



MON COURTIER ENERGIE GROUPE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 3.657.862 €

Siège social : 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux

907 898 944 RCS Bordeaux

RAPPORT SEMESTRIEL

30 juin 2024

Dans le présent rapport, les termes « **Société** » ou « **MON COURTIER ENERGIE GROUPE** » désignent la société Mon Courtier Energie Groupe désignée en tête du présent rapport. Le terme « **Groupe** » désigne la Société et ses filiales et sous-filiales :

- Mon Courtier Energie, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 829 988 658 ;
- Mon Courtier Energie España SL, société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit espagnol dont le siège social est situé Calle Martin de los Heroes 59 bis, La Planta, Oficina 11, 28008 Madrid et immatriculée sous le numéro B-09674185 ;
- MCE Agences, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10 Avenue des Canuts, 69120 Vaulx-en-Velin et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 892 450 354 ; et
- Mon Courtier Energie Belgium, société à responsabilité limitée de droit belge dont le siège social est situé Rue du Fort 3, 4460 Grâce-Hollogne, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1010.785.926.

Propos introductif :

Ce premier semestre 2024 témoigne d'une évolution constante et croissante du groupe à plusieurs égards, qui nous conforte dans la pérennité de notre modèle économique. Nous sommes particulièrement fiers d'afficher une croissance positive avec un chiffre d'affaires qui atteint 11,8 millions d'euros, affichant une progression de 13% par rapport au premier semestre 2023. Nous sommes par ailleurs convaincus que nos investissements d'aujourd'hui sont les moteurs de notre croissance de demain. Nous avons fait le choix stratégique d'engager des ressources importantes, tant au niveau humain qu'opérationnel, pour accélérer l'expansion internationale de Mon courtier énergie. Ces investissements, bien qu'ils impactent temporairement notre résultat d'exploitation, sont indispensables pour atteindre une taille critique et pérenniser notre développement sur les marchés clés à l'international. Ces initiatives, qu'il s'agisse de l'expansion de notre réseau d'agences, de l'internationalisation ou de la conception de nouvelles offres dans la transition énergétique, sont les véritables leviers de notre croissance et sauront porter leurs fruits dès les prochains mois pour atteindre nos objectifs 2025. Notre ambition est claire : générer une montée en puissance dynamique de nos revenus grâce à des offres différenciantes et adaptées aux besoins des entreprises, tout en préservant notre rentabilité à long terme, pour devenir une référence sur le marché du courtage en énergie en Europe.

À Bordeaux, le 18 octobre 2024
Guillaume Rouaud,
Directeur général

SOMMAIRE

1	ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	5
1 1	Conseil d'administration	5
1 2	Comités	5
1 3	Direction du Groupe	6
1 4	Évènements importants survenus au cours du premier semestre	7
1.4.1	Situation et activité de la Société au cours du semestre écoulé	7
1.4.2	Éléments juridiques	11
1.4.2.1	Refonte des modalités d'exercice de la Présidence du Conseil d'administration et de la Direction Générale	11
1.4.2.2	Création d'une filiale en Belgique	11
1 5	Évènements postérieurs au 30 juin 2024	11
1 6	Principaux facteurs de risques	12
1 7	Éléments financiers (synthèse et renvoi)	12
1 8	Transactions avec les parties liées	13
1 9	Détention du capital social et droit de vote de la Société	13
1.9.1	Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2024	13
1.9.2	Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital et attributions gratuites d'actions	14
1.9.3	Actions propres	14
2	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À LA SITUATION SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2024	15
3	RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIEL	36
4	DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	40
5	INFORMATIONS GÉNÉRALES	41
5 1	Carnet de l'actionnaire	41
5 2	Contact	41

1 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

1 | 1 Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président : Charlie EVRARD

Administrateurs : Guillaume ROUAUD
Romain CASSAGNAUD (Vice-président du Conseil d'administration)
Matthieu BOFFO
Karim LOUHICHI (Vice-président du Conseil d'administration)
Samy DJEBALI
Jean-Christophe CAYOL
Marie-Charlotte FAMILIADES (Administrateur indépendant)

1 | 2 Comités

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 21 mars 2023, a débattu sur la mise en place de comités spécialisés conformément à la recommandation n° 7 du code Middlenext auquel la Société se réfère de manière volontaire. A l'issue de ce débat, le Conseil d'administration a décidé de créer un comité d'audit et un comité RSE, dont le rôle et le fonctionnement sont décrits ci-après, afin de faciliter les travaux du Conseil d'administration en la matière.

Le Conseil d'administration pourrait au cours des prochains exercices envisager de se doter de comités spécialisés complémentaires. Dans le cadre de l'évaluation de son fonctionnement, le Conseil d'administration évaluera chaque année la pertinence de mettre en place des comités spécialisés.

Comité d'audit

A la date du présent rapport, le comité d'audit est composé de :

- Monsieur Karim LOUHICHI
- Monsieur Romain CASSAGNAUD
- Monsieur Jean-Christophe CAYOL

A sa constitution, le comité d'audit était présidé par Claire VERNET-GARNIER, administratrice indépendante. Depuis que cette dernière a quitté ses fonctions, la Société recherche activement un administrateur remplissant les critères d'indépendance prévus par la réglementation afin notamment d'occuper la présidence du comité d'audit. En attendant, à chaque réunion, les membres du comité d'audit désignent un président de séance pour assurer l'intérim.

Les membres du comité d'audit et son Président sont désignés et révoqués par le conseil d'administration pour une durée indéterminée.

Le comité d'audit se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige et à minima deux fois par an afin d'accomplir les missions suivantes :

- vérifier que la Société s'est dotée et utilise une organisation et des moyens qui lui permettent de donner aux actionnaires et au marché une information comptable fidèle, sincère et loyale,
- s'assurer de l'existence et du respect des procédures de choix du Commissaire aux comptes ainsi que du suivi des recommandations du Commissaire aux comptes,
- s'assurer que les éléments de communication financière sont cohérents avec les comptes de la Société,
- examiner les réponses apportées par la Direction aux questions posées par les autorités boursières et les analystes financiers,
- s'assurer de l'existence et de la bonne application de procédures visant à identifier, qualifier et maîtriser les risques courus par la Société,
- évaluer l'existence et la pertinence des procédures de contrôle financier et d'audit interne.

Comité RSE

A la date du présent rapport, le comité RSE est composé de :

- Madame Marie-Charlotte FAMILIADES (Présidente du comité RSE)
- Monsieur Guillaume ROUAUD
- Monsieur Samy DJEBALI
- Monsieur Matthieu BOFFO

Les membres du comité RSE et son Président sont désignés et révoqués par le conseil d'administration pour une durée indéterminée.

Le comité RSE se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige afin d'accomplir les missions suivantes :

- examiner la stratégie, les ambitions, les politiques et les engagements de la Société en matière de responsabilité sociale et environnementale et formuler des recommandations à cet égard ;
- assurer le suivi des actions de la Société en matière de responsabilité sociale et environnementale et leur déploiement.

1 | 3 Direction du Groupe

Directeur Général :	Guillaume ROUAUD
Responsable Administratif et Financier :	Emilien THOMET
Responsable Juridique :	Isabelle BREGET

Responsable Communication : Jules POURCHON
Responsable Ressources Humaines : Carine COURCOUX

1 | 4 Évènements importants survenus au cours du premier semestre

1.4.1 Situation et activité de la Société au cours du semestre écoulé

Poursuivant la tendance baissière de 2023, les marchés des prix de gros de l'électricité et du gaz sur le premier semestre 2024 ont quasiment retrouvé les niveaux de prix d'avant la crise énergétique de 2022. Les prix les plus bas ont pu être observés fin février avant de connaître un fort rebond et une volatilité importante sur le reste de la période. Au bilan, l'électricité finit avec des prix nettement inférieurs : -18€/MWh versus une hausse de +4€/MWh sur le gaz pour les contrats 2025.

Dans ce contexte, la Société a su maintenir sa trajectoire de développement en accroissant significativement son portefeuille client avec l'acquisition de plus de 5 000 nouveaux clients professionnels (contre 4 000 au 1^{er} semestre 2023). Un développement de portefeuille qui renforce la justification du modèle d'accompagnement de la Société auprès d'un écosystème de professionnels en besoin d'éclairage sur leurs enjeux énergétiques.

Toujours dans une logique de suivi de sa trajectoire de croissance, la Société continue le développement de son réseau de licenciés de marque, avec l'ouverture de 2 nouvelles agences (Angers et Clermont-Ferrand). Cette croissance porte le nombre d'agences à 32 avec pour objectif d'atteindre un total de 40 agences d'ici 2025. Ces ouvertures confirment une nouvelle fois la dynamique et la volonté de la Société de renforcer sa présence locale sur tout le territoire Français. C'est également l'affirmation que la vision de proximité portée par la Société est largement reconnue par ses clients professionnels qui saluent cet ancrage territorial.

Afin de soutenir l'activité et faciliter la croissance de la Société, de larges moyens ont été mis en œuvre dans le but de faciliter le développement des équipes commerciales du réseau d'agences. En effet ; une importante campagne de recrutement initiée en 2023 qui s'est poursuivie sur 2024 a su porter ses fruits puisque le réseau compte 151 courtiers au 30 juin 2024 incluant ceux des 4 agences propriétaires du groupe (comptant une vingtaine de courtiers supplémentaires au 1^{er} semestre 2024 vs +30 courtiers sur l'année 2023).

La Société a su maintenir le cap de ses investissements, avec en ligne de mire ses objectifs formulés lors de l'IPO tels que le développement de son réseau, l'internationalisation de son modèle et le développement de son offre transition énergétique. Dans ce contexte d'investissement fort, la Société continue d'afficher un chiffre d'affaires en croissance avec une progression de 13% au 1^{er} semestre 2024

(vs 1^{er} semestre 2023), une progression encore essentiellement portée par son activité historique de courtage (+12%).

Ces investissements essentiels dans l'atteinte des objectifs de la Société ont de facto un impact important sur les résultats du premier semestre. En effet le déploiement de ces différents leviers de croissance demande un temps d'installation avant de pouvoir en tirer une véritable rentabilité. La logique de croissance par l'investissement de la Société ne peut donc pas encore se traduire par une augmentation significative du chiffre d'affaires lors de ce premier semestre 2024. À titre d'exemple, ces investissements, notamment dans le domaine des ressources humaines ; ont permis de faire évoluer le groupe en passant d'un effectif moyen de 45 ETP au 1^{er} semestre 2023 à 91 ETP au 1^{er} semestre 2024.

Le total de ces investissements chiffrés est de 743K€ et se décompose comme ceci :

Investissements		K€
Transition Energétique		106
Développement national	MCE Agences	303
	Structuration groupe	193
Développement international	Espagne	81
	Belgique	60
Investissement Total		743

Transition énergétique

Les équipes liées aux activités de transition énergétique initiées en 2023 ont été renforcées significativement afin d'accélérer son développement. Pour autant, le chiffre d'affaires généré par cette activité reste stable au 1^{er} semestre 2024 VS 1^{er} semestre 2023 compte tenu d'une légère baisse des demandes d'accompagnement liées au « Décret tertiaire » et « Garantie d'origine » en 2024, compensée par une montée en puissance progressive des nouvelles offres lancées en fin d'année dernière (audit mobilité, audit énergétique, audit photovoltaïque, offres d'accompagnement en transition énergétique) et dont le déploiement devrait s'accélérer dans les mois à venir suite à l'investissement humain du 1^{er} semestre.

Développement national de la Société

MCE Agences

La Société a lancé au dernier trimestre 2023, 3 nouvelles agences qu'elle détient à 100% (Troyes, Dijon et Besançon). La Société a fait le choix de déployer des moyens humains importants en dotant chaque nouvelle agence d'une équipe opérationnelle (directeur d'agence et courtiers). La création d'une agence génère

un coût moyen d'environ 150K€ sur la première année avant d'obtenir un véritable retour sur investissement l'année suivante. Malgré un impact conséquent sur les résultats du groupe ce 1^{er} semestre, les agences en propre à la différence des licenciés de marque assurent un bénéfice direct revenant à 100% à la Société. Cette décision de développer un modèle d'agence détenu à 100% par la Société permet d'avoir un contrôle total sur le fonctionnement de celles-ci ainsi qu'une diversification des sources de revenus de la Société.

Structuration du groupe

L'introduction en bourse le 31 mai 2023 avait amené l'entreprise à renforcer ses équipes internes pour structurer ses fonctions supports (administratif et financier, ressources humaines, juridiques) à l'échelle du siège. Ces recrutements intervenus sur le S2 2023 n'impactaient donc pas les résultats S1 2023 contrairement au résultat 2024, occasionnant un coût supplémentaire.

Développement international

Espagne

La part du chiffre d'affaires réalisé en Espagne a doublé par rapport au 1^{er} semestre 2023, grâce à l'acquisition de nouveaux clients (1 300 comptes B2B au 30 juin 2024) et l'expansion géographique avec, au 30 juin 2024, une présence sur 5 zones majeures (Madrid, Barcelone, Galice, Extrémadure et Andalousie). La filiale *Mi energia manager* du Groupe, par ses investissements en faveur d'un développement qui affiche une croissance de CA, n'est pas encore rentable à la clôture de ce semestre. Une donnée qui est amenée à évoluer car elle s'appuie aujourd'hui sur l'expertise de 10 commerciaux, dont 6 ont été recrutés au 1^{er} semestre 2024.

Belgique

Enfin, après une étude de marché concluante, la Société a décidé de se lancer sur le marché Belge avec la création de sa filiale MCE Belgium le 26 juin 2024, une filiale pilotée par une équipe déjà opérationnelle et experte sur les sujets énergie.

Reconnaissance de la Société

Great Place to Work

Depuis plusieurs années, Mon courtier énergie a obtenu la certification Great Place To Work. Cette certification est la référence mondiale en matière d'expérience collaborateur. Lors du premier semestre 2024, le classement Best Workplaces France 2024 réalisé par l'institut Great Place To Work a été communiqué. Ce classement Best Workplace recense les meilleures entreprises où il fait bon travailler.

Dans ce cadre, Mon courtier énergie est très fier d'apparaître dans le classement Best Workplaces France 2024 à la 7^{ème} place pour le segment de 50 à 250 salariés (vs 28^{ème} place lors de l'année 2023). Mon courtier énergie n'a de cesse de grandir et développer son activité, tout en maintenant un environnement intégrant de

fortes valeurs humaines. Être dans ce classement atteste du bien-être et de l'épanouissement de ses collaborateurs. Plus qu'un simple classement, cette labélisation renouvelée justifie l'action menée par la Société au quotidien dans le but de bâtir une entreprise dont le niveau d'excellence opérationnelle sera toujours associé au bien-être de ses collaborateurs.

Meilleur réseau de licenciés de marque

La société Mon courtier énergie est fière d'annoncer qu'elle a été nommée dans le palmarès 2024 des meilleurs réseaux élus par leurs franchisés dans la catégorie « Accompagnement ». Mon courtier énergie est un réseau d'experts sur les questions énergétiques. La Société est l'une des premières structures à avoir développé un réseau de courtage implanté au niveau national. Lauréat dans la catégorie accompagnement d'un réseau de 11 à 50 franchisés, la Société est fière de voir sa présence dans le palmarès des meilleurs franchisés de France pour l'année 2024. Les membres du réseau Mon courtier énergie bénéficient de l'expertise et du savoir-faire d'une équipe expérimentée dans le domaine de la gestion énergétique. La Société reste déterminée à poursuivre sa quête d'excellence dans l'accompagnement qu'elle propose à son réseau.

Cette reconnaissance témoigne de l'engagement continu envers l'excellence, l'innovation et la satisfaction des collaborateurs de la société. Cette distinction est le résultat de l'engagement indéfectible de l'entreprise envers ses licenciés, ses employés et ses clients. La Société continuera à investir dans leur succès, à cultiver une culture de collaboration et d'excellence, et à fournir un accompagnement sur-mesure pour assurer leur prospérité à long terme. Cette récompense témoigne également de l'engagement sans faille des licenciés de la Société, qui incarnent les valeurs et la vision dans chaque interaction avec leurs clients. Leur dévouement et leur professionnalisme ont contribué de manière significative au succès de Mon courtier énergie.

Une reconnaissance croissante par le biais de multiples distinctions

La Société, grâce à ses performances financières et son engagement durable auprès de ses clients et de ses collaborateurs, a été récompensée dans divers classements prestigieux :

- **1^{ère}** société de Nouvelle Aquitaine au classement du journal **Les Échos « Les Champions de la croissance 2024 »**, **10^{ème}** au classement général, **2^{ème}** du secteur de l'énergie et **1^{ère}** société cotée en Bourse
- **« FT 1000 » du Financial Times** valorisant 1 000 entreprises européennes les plus performantes : **158^{ème}** au classement général, **15^{ème}** dans le secteur de l'énergie et **10^{ème}** parmi les entreprises françaises

1.4.2 Eléments juridiques

1.4.2.1 Refonte des modalités d'exercice de la Présidence du Conseil d'administration et de la Direction Générale

Lors de sa réunion en date du 8 janvier 2024, le Conseil d'administration s'est prononcé en faveur d'une refonte des modalités d'exercice de la Présidence du Conseil d'administration et de la Direction Générale de la Société, et a en conséquence :

- décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, jusqu'alors cumulées ;
- constaté la démission de Monsieur Charlie EVRARD de son mandat de Directeur Général ;
- constaté la démission de Monsieur Guillaume ROUAUD de son mandat de Directeur Général Délégué ;
- désigné Monsieur Guillaume ROUAUD en qualité de Directeur Général, jusqu'au terme de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025 et fixé les termes de sa rémunération ;
- confirmé la nomination de Monsieur Charlie EVRARD en qualité de Président du Conseil d'administration, jusqu'au terme de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

1.4.2.2 Création d'une filiale en Belgique

Le 19 juin 2024, la Société a procédé à la création de la société Mon courtier énergie Belgium, société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est situé Rue du Fort 3, 4460 Grâce-Hollogne, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1010.785.926 ("**MCE Belgium**"). Mon courtier énergie Belgium est détenue à 100% par la Société.

1 | 5 Evénements postérieurs au 30 juin 2024

Se reporter à la note 6.5 des annexes aux états financiers semestriels consolidés présentés en section 2 du présent rapport.

1 | 6 Principaux facteurs de risques

Le lecteur est invité à se référer aux facteurs de risques développés par la Société à l'occasion de l'inscription de ses actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*[®] Paris au sein du chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'enregistrement approuvé le 18 avril 2023 sous le numéro I.23-011 et au sein du Supplément au Document d'enregistrement approuvé le 9 mai 2023 sous le numéro I.23-026.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que d'autres risques non identifiés à la date du présent rapport ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans le Document d'Enregistrement, la Société reste cependant vigilante et continue de les appréhender en interne.

1 | 7 Eléments financiers (synthèse et renvoi)

Les principaux éléments financiers du premier semestre de l'exercice 2024 sont traités de manière approfondie dans l'annexe aux états financiers semestriels consolidés au 30 juin 2024 présentés en section 2 du présent rapport.

1 | 8 Transactions avec les parties liées

Le détail des opérations avec les parties liées au cours des six premiers mois de l'exercice en cours et ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats du Groupe au cours de cette période, figure à la note 6.6 des annexes aux états financiers semestriels consolidés présentés en section 2 du présent rapport.

Par ailleurs, il n'existe aucune modification affectant les transactions entre parties liées décrites dans le Document d'Enregistrement approuvé le 18 avril 2023 par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I.23-011 qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats du Groupe durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

1 | 9 Détention du capital social et droit de vote de la Société

1.9.1 Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2024

La répartition du capital et des droits de vote de la Société au 30 juin 2024 était la suivante :

	Capital social au 30 juin 2024		Nombre de droits de vote	% des droits de vote
	Nombre d'actions	% du capital		
UNI Holding ⁽¹⁾	878.787	24,02%	1.739.024	26,77%
Bambalouni Invest ⁽²⁾	878.787	24,02%	1.739.024	26,77%
Titun Consulting ⁽³⁾	659.099	18,02%	1.304.284	20,08%
Gadaca ⁽⁴⁾	263.639	7,21%	521.713	8,03%
Jinerjy ⁽⁵⁾	219.688	6,01%	434.739	6,69%
Flottant	757.862	20,72%	757.862	11,66%
TOTAL	3.657.862	100,00 %	6.496.646	100,00%

⁽¹⁾ Société à responsabilité limitée (534 987 920 RCS Toulouse) détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par la société RCD Participations SARL (918 876 608 RCS Toulouse) elle-même détenue par Monsieur Romain CASSAGNAUD, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration de la Société et à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par la société UNI MBO SARL (918 842 139 RCS Toulouse) elle-même détenue par Monsieur Matthieu BOFFO, administrateur de la Société.

⁽²⁾ Société à responsabilité limitée (809 165 582 RCS Nanterre) détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par Monsieur Karim LOUHICHI, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration de la Société et à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par Monsieur Samy DJEBALI, administrateur de la Société.

⁽³⁾ Société par actions simplifiée unipersonnelle (833 566 771 RCS Bordeaux) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Charlie EVRARD, Président directeur général de la Société.

⁽⁴⁾ Société par actions simplifiée (905 340 311 RCS Bordeaux) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Guillaume ROUAUD, directeur général délégué de la Société.

⁽⁵⁾ Société à responsabilité limitée (808 699 458 RCS Toulouse) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Jean-Christophe CAYOL, administrateur de la Société.

Depuis l'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*[®], il a été institué un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins. Il est précisé que la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*[®], est prise en compte.

Au 30 juin 2024, 860.237 actions de la société Bambalouni Invest (K. LOUHICHI et S. DJEBALI), 258.074 actions de la société Gadaca (G. ROUAUD), 215.051 actions de la société Jinerjy (J.-C. CAYOL), 645.185 actions de la société Titun Consulting (C. EVRARD) et 860.237 actions de la société UNI Holding (R. CASSAGNAUD et M. BOFFO) bénéficiaient du droit de vote double.

1.9.2 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital et attributions gratuites d'actions

A la date du présent rapport, la Société n'a émis aucun autre titre donnant accès au capital et n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions.

1.9.3 Actions propres

Au titre du contrat de liquidité portant sur les actions de la Société, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité au 30 juin 2024 :

- 10.716 titres
- 123.084,21 euros en espèce.

2 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À LA SITUATION SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2024

**ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES
MON COURTIER ÉNERGIE
GROUPE
AU 30 JUIN 2024**



1. PROPOS PRELIMINAIRE

La société « Mon courtier énergie groupe » est dénommée ci-après dans l'annexe le « Groupe ». La dénomination sociale de la société Mon courtier énergie groupe a été modifiée lors de l'Assemblée Générale du 20 mars 2023 par « Mon courtier énergie Groupe » (anciennement FOX).

Mon courtier énergie groupe s'est introduit en bourse sur le marché Euronext Growth ® Paris le 10 mai 2023. Une augmentation de capital a été réalisée le 30 mai 2023 de 725 k€ en capital social et 6 001 k€ en prime d'émission. Une seconde augmentation de capital a été réalisée le 5 juillet 2023 de 32 k€ en capital social et 281 k€ en prime d'émission. Les frais d'entrée en bourse sont imputés sur les primes d'émission et s'élèvent nets d'IS à 665 k€. Le cours au 30/06/2024 s'est élevé à 9,04€ par action.

2. ETATS FINANCIERS

2.1. Bilan Consolidé

Bilan actif consolidé (en k€)		Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	4.2	3 156	(457)	2 699	2 556
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	<i>4.1</i>	<i>1 977</i>		<i>1 977</i>	<i>1 977</i>
Immobilisations corporelles	4.2	177	(60)	117	109
Immobilisations financières	4.4	98		98	93
Titres mis en équivalence					
Actif immobilisé		3 430	(517)	2 913	2 757
Stocks et en-cours					
Clients et comptes rattachés	4.5	6 754	(95)	6 659	5 653
Autres créances et comptes de régularisation	4.6	2 497		2 497	2 342
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	<i>4.7</i>	<i>150</i>		<i>150</i>	<i>137</i>
Valeurs mobilières de placement	4.8	5 386		5 386	5 286
Disponibilités	4.8	2 702		2 702	3 034
Actif circulant		17 339	(95)	17 244	16 316
Total Actif		20 769	(612)	20 157	19 073
Capital				3 658	3 658
Primes liées au capital				5 617	5 663
Réserves				776	2 281
Capitaux propres (Part du groupe)	2.4			10 050	11 602
Intérêts minoritaires	2.4			(28)	(23)
Total des capitaux propres				10 022	11 579
Autres fonds propres					
Ecart d'acquisition passif					
Provisions pour risques et charges	4.9			327	404
Provisions				327	404
Dettes financières	4.10			454	356
Fournisseurs et comptes rattachés	4.11			5 237	4 304
Autres dettes et comptes de régularisation	4.12			4 116	2 430
<i>Dont Impôts différés Passif</i>					
Dettes				9 807	7 090
Total Passif				20 157	19 073

2.2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat (en k€)		2024.06	2023.06
Chiffre d'affaires	5.1	11 821	10 444
Autres produits d'exploitation	5.2	645	324
Achats consommés	5.3	(9 454)	(7 675)
Charges de personnel	5.5	(2 636)	(1 661)
Impôts et taxes	5.4	(70)	(43)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5.6	(529)	(475)
Opérations en commun			
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA		(223)	914
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA		(223)	914
Résultat financier	5.7	97	15
Résultat exceptionnel	5.9	6	(18)
Impôts sur les résultats	5.8	(171)	(290)
Résultat net des entreprises intégrées		(291)	622
Résultat net des activités abandonnées			
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(291)	622
Intérêts minoritaires		(5)	(12)
Résultat net (part du groupe)		(286)	634
Résultat net (Part du groupe)		(286)	634
Nombre d'actions à la clôture		3 657 862	3 625 388
Nombre moyen pondéré d'actions		3 657 862	3 625 388
Résultat de base par action en €		(0,08)	0,17

2.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

Tableau de flux de trésorerie (en k€)	30/06/2024	30/06/2023
Résultat net total des entités consolidées	(291)	622
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	51	294
Variation de l'impôt différé	(12)	(2)
Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs		18
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie (a)	1	287
Marge brute d'autofinancement	(252)	1 219
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	254	(2 261)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION (I)	2	(1 043)
Acquisitions d'immobilisations	(284)	(176)
Cessions d'immobilisations		
Réduction des autres immobilisations financières		
Incidence des variations de périmètre		
Variation nette des placements à court terme	(100)	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(384)	(176)
Remboursements d'emprunts	(46)	(22)
Dividendes reçus/versés de la société mère (b)		(464)
Augmentations / réductions de capital	(46)	6 272
Variation nette des concours bancaires	6	
FLUX NET DE TRESO. GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	(86)	5 786
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(468)	4 566
Trésorerie : ouverture	3 033	3 311
Trésorerie : ouverture	3 033	3 311
Trésorerie : clôture	2 565	7 877

(a) L'Assemblée générale de MCE GROUPE lors de l'approbation de ses comptes clos le 30 juin 2022 a décidé de verser un dividende à ses associés (272 k€) et de doter la réserve légale (15 k€). Compte tenu des modalités de consolidation de la société MCE GROUPE dans les comptes consolidés au 31/12/2022, le résultat statutaire distribuable et affectable à la réserve légale au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 ne sont pas inscrits dans les comptes consolidés de MCE GROUPE. Ces deux opérations ont été retraitées dans le tableau de flux de trésorerie consolidé ci-dessus sur la ligne « Incidence de la var. des éléments non liés à l'exploitation » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et neutralisation de l'écriture avec une extourne sur les comptes présentés au 30 juin 2023.

(b) Les dividendes n'ont pas été mis en paiement au 30/06/2024.

2.4. Tableau des variations des capitaux propres consolidés

En k€	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12	2 900		(260)			1 818	4 458	
Affectation du résultat N-1			1 818			(1 818)		
Distribution/ brut versé			(464)				(464)	
Var. de capital en numéraire et souscrip	758	5 663					6 421	
Variations de périmètre								1
Résultat						1 186	1 186	(23)
30/06/2023	3 658	5 663	1 094			1 186	11 601	(23)
Affectation du résultat N-1			1 186			(1 186)		
Distribution/ brut versé			(1 219)				(1 219)	
Var. de capital en numéraire et souscrip		(47)					(47)	
Résultat						(286)	(286)	(5)
30/06/2024	3 658	5 617	1 061			(286)	10 050	(28)

3. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis en conformité avec les principes français prévus par les dispositions du règlement ANC 2020-01, relatives aux comptes consolidés des sociétés commerciales.

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- de prudence ;
- de continuité d'exploitation ;
- d'indépendance des exercices ;
- et de permanence des méthodes.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

3.2. Modalités de consolidation

Toutes les sociétés consolidées au titre de l'exercice 2024 clôturent leur exercice le 31 décembre 2024. Un arrêté semestriel a été réalisé au 30 juin 2024.

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

3.3. Périmètre de consolidation

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 30/06/2024 et au 31/12/2023 sont les suivantes :

Libellé	Méthode	30/06/2024		31/12/2023		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
MCE GROUPE	Mère	100,00	100,00	Mère	100,00	100,00
Mon Courtier Energie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
MCE Belgium	IG	100,00	100,00	-	-	-
MCE España	IG	90,00	90,00	IG	90,00	90,00
MCE AGENCES (EX MCE LYON)	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

La société Mon courtier énergie groupe a participé à la constitution de la société MON COURTIER ENERGIE BELGIUM en juin 2024 à hauteur de 100%.

3.4. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

- **Ecart d'acquisition**

La différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués selon les articles 232-1 du règlement ANC 2020.01 et suivants, à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif immobilisé un écart d'acquisition positif.

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération concernée.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

A chaque clôture des comptes un test de dépréciation est effectué. Le test de dépréciation vise à comparer la valeur comptable des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) avec la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (méthode *Discounted Cash Flow*) couvrant une période à moyen terme. Au-delà il est retenu un taux de croissance à l'infini n'excédant pas le taux de croissance à long terme du secteur d'activité.

Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par le coût moyen pondéré du capital du Groupe (WACC) comprenant une prime de risque spécifique au marché.

Dépréciation de l'écart d'acquisition : Si la valeur d'usage devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur d'usage par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les écarts d'acquisitions sont constitués de la différence entre le coût d'achat des titres de la société détenue et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

- **Contrats de crédit-bail et assimilés**

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail ou assimilé sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Il est précisé que les contrats de location signés par le Groupe ne remplissent pas les critères définis par le règlement ANC 2020-01 des contrats de crédit-bail et assimilés. Ces contrats sont donc considérés comme des contrats de location simple qui n'impliquent pas de retraitement dans les comptes consolidés.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont constituées sur la base d'une appréciation au cas par cas du risque de non-recouvrement des créances à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté selon les règles suivantes:

- créances inférieures à 1000€ dont la date de facture est supérieure ou égale à 6 mois : provision à 100%
- créances supérieures ou égales à 1000€ dont la date de facture est :
 - o supérieure ou égale à 6 mois et inférieur à 1 an : provision à 50%
 - o supérieure ou égale à 1 an : provision à 100%

- **Provisions pour risques et charges**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

- o **Provision pour risques décomissionnement**

Certains contrats signés avec les fournisseurs d'énergie prévoient des clauses de « décomissionnement ». Le décomissionnement prévoit la rétrocession des commissions de courtage versées par le fournisseur d'énergie aux sociétés du Groupe lorsqu'il y a rupture anticipée du contrat entre le fournisseur d'énergie et le bénéficiaire du contrat d'énergie.

A la clôture, les sociétés du Groupe calculent une provision sur la base de la durée restante des contrats et l'appréciation du risque de non-exécution du contrat pour chaque client bénéficiaire du contrat d'énergie.

- **Engagements de retraite et prestations assimilées**

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 30/06/2024 selon les mêmes hypothèses et modalités de calcul que ceux calculés au 31/12/2023. (Taux d'actualisation : 3,17% au 31/12/2023).

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 64 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

- **Impôts sur les bénéfices**

Le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

- **Chiffre d'affaires**

Le Groupe intègre les trois typologies de prestations de services suivantes dans son chiffre d'affaires :

- Prestations de Courtage en énergie

Le chiffre d'affaires lié aux commissions de courtage et facturé au fournisseur d'énergie est intégralement reconnu à la signature du contrat de fourniture d'énergie par le client bénéficiaire avec le fournisseur d'énergie.

- Prestations de gestion des contrats d'énergies

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations (suivi administratif et financier du contrat selon la durée du contrat pour le compte du client auprès du fournisseur d'énergie) par Mon courtier énergie au bénéfice de son client.

- Prestations d'accompagnement à la Transition énergétique

Le chiffre d'affaires lié aux prestations d'accompagnement énergétique (principalement la mise en place de bornes électriques et identification d'aides financières pour la réalisation de travaux qui améliorent l'efficacité énergétique) est reconnu à la réalisation de la prestation de service

- **Résultat par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé -part du Groupe- se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

3.5. Information sectorielle

Conformément à l'article 282-9 du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés, vous trouverez ci-dessous les informations sectorielles suivantes :

- **Concernant l'arrêté au 30/06/2024 (6 mois) :**

- Le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	Courtage en Energie (92,0%)	Autres** (8,0%)
Chiffre d'affaires	10 874	946

**Autres pour les autres secteurs opérationnels non présentés car < 10%.

Les outils actuels ne permettent pas d'apporter le niveau de précision par secteur et par zones géographique pour les informations concernant le résultat d'exploitation et les immobilisations. La société va prochainement mettre en place un outil analytique de la marge contributive et du résultat d'exploitation contributif de ces activités. L'information analytique sera alors communiquée.

- Le chiffre d'affaires par zones géographique est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	France (92,1%)	Europe (7,9%)
Chiffre d'affaires	10 886	934

L'activité commerciale en Espagne a enregistré un chiffre d'affaires de 226 k€ sur le 1^{er} semestre 2024.

- **Concernant l'arrêté au 30/06/2023 (6 mois) :**

- Le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	Courtage en Energie (92,0%)	Autres** (8,0%)
Chiffre d'affaires	9 608	836

**Autres pour les autres secteurs opérationnels non présentés car < 10%.

- Le chiffre d'affaires par zones géographique est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	France (94,8%)	Europe (5,2%)
Chiffre d'affaires	9 898	546

L'activité commerciale en Espagne a débuté au deuxième semestre 2022 et a enregistré un chiffre d'affaires de 105 k€ sur le 1^{er} semestre 2023.

4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

4.1. Ecart d'acquisition

Libellé	31/12/2023	30/06/2024	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	1 977	1 977						
Valeur nette	1 977	1 977						

La société Mon courtier énergie groupe a été constituée au mois de décembre 2021 par apport de 100% des titres de la société Mon courtier énergie.

L'écart d'acquisition n'a pas été affecté à des postes d'actifs.

La durée d'utilisation de cet écart d'acquisition est non limitée et ne fait ainsi pas l'objet d'amortissement. Il fait l'objet d'un test annuel de dépréciation.

L'unité génératrice de trésorerie est constituée des filiales opérationnelles du Groupe.

Au titre de 2024, le Groupe ne reconnaît qu'une seule UGT. Si les autres activités, accessoires en 2024, devenaient plus importantes en 2025 et au-delà, le nombre d'UGT pour le test de dépréciation annuel sera reconsidéré.

L'écart d'acquisition n'est pas amorti mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an selon les modalités décrites au paragraphe 4.5.2.1 du rapport annuel du 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, un test de dépréciation a été mis en œuvre (cf. note 4.5.2.1 du rapport annuel 2023). Aucun indice de perte de valeur n'a été relevée au titre du 1er semestre 2024. Ainsi, la valorisation des actifs retenue au 31 décembre 2023 n'est pas remise en cause.

4.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	31/12/2023	30/06/2024	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	912	1 059	147				
Autres immobilisations incorporelles	1	1					
Immobilisations incorporelles en cours	12	75	64				
Avances et acomptes s/immo. incorp.		44	44				
Immobilisations incorporelles	925	1 179	255				
Installations techniques, matériel & outillage		1	1				
Matériel de bureau	83	83					
Matériel de transport	2	2					
Matériel informatique	67	91	24				
Immobilisations corporelles	152	177	25				
Total	1 077	1 356	280				

4.3. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	31/12/2023	30/06/2024	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	(346)	(457)	(112)				
Autres immobilisations incorporelles	(0)	(0)	(0)				
Amortissements des immobilisations incorporelles	(346)	(458)	(112)				
Installations techniques, matériel & outillage		(0)	(0)				
Amortissements du matériel de bureau	(19)	(24)	(5)				
Amortissements du matériel de transport	(2)	(2)	(0)				
Amortissements du matériel informatique	(22)	(34)	(12)				
Amortissements des immobilisations corporelles	(43)	(60)	(18)				
Amortissements sur actif immobilisé	(389)	(518)	(129)				

4.4. Immobilisations financières

Libellé	31/12/2023	30/06/2024	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Créances rattachées à des part. > 1 an	17							(17)
Titres immobilisés (non courants)		17						17
Dépôts et cautionnements versés	6	10	5					
Prêts, cautionnements, autres créances > 1 an	15	15						
Prêts, cautionnements, autres créances < 1 an	55	55	0					
Immobilisations financières	93	98	5					
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	93	98	5					

4.5. Clients

Libellé	30/06/2024			31/12/2023		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1 an	6 754	(95)	6 658	5 670	(17)	5 653
Clients et comptes rattachés	6 754	(95)	6 658	5 670	(17)	5 653

Le tableau ci-dessous détaille la part des créances clients au 30/06/2024 et au 31/12/2023 par ancienneté selon date de facture :

Libellé	30/06/2024	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 60 jours	Retard compris entre 60 et 90 jours	Retard compris entre 3 et 6 mois	Retard > 6 mois
Clients et comptes rattachés part < 1 an	6 754	3 944	1 967	555	34	0	254
Dépr. clients et comptes rattachés part < 1an	(95)						(95)
Total créances hors groupe	6 659	3 944	1 967	555	34	0	159
% dépréciation	1,4%	0%	0%	0%	0%	0%	37%
% créances totales	100%	59,3%	29,5%	8,3%	0,5%	0,0%	2,4%

Libellé	31/12/2023	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 60 jours	Retard compris entre 60 et 90 jours	Retard compris entre 3 et 6 mois	Retard > 6 mois
Clients et comptes rattachés part < 1 an	5 670	2 544	2 103	491	234	23	258
Dépr. Clients et comptes rattachés part < 1an	(17)						(17)
Total créances hors groupe	5 653	2 544	2 103	491	234	23	241
% dépréciation	0,3%	0%	0%	0%	0%	0%	6,6%
% créances totales	100%	45,0%	37,2%	8,7%	4,1%	0,4%	4,6%

4.6. Autres créances

Libellé	30/06/2024			31/12/2023		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	12		12	20		20
Créances sur personnel & org. Sociaux part< 1 an	0		0	1		1
Impôts différés - actif	150		150	137		137
Créances fiscales hors IS part < 1an	1 362		1 362	1 307		1 307
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an	403		403	560		560
Comptes courants part < 1an				0		0
Autres créances part < 1an	11		11	9		9
Compte d'ajustement (intragroupe bas de bilan)	0		0	(0)		(0)
Charges constatées d'avance part < 1 an	560		560	308		308
Autres créances et comptes de régularisation	2 497		2 497	2 342		2 342

4.7. Impôts différés

Libellé	31/12/2023	30/06/2024	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Valeur nette d'impôt différé	137	150	12				
Comptes sociaux	128	148	21				
Fiscalité différée (retraitements)	1	1					
Sous total	129	150	21				
Autres	8		(8)				
Valeur nette par catégorie	137	150	12				

4.8. Trésorerie nette

Libellé	31/12/2023	30/06/2024
Trésorerie active nette	3 034	2 702
Disponibilités	3 034	2 702
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	138
Trésorerie à court terme	3 033	2 565
Placements à court terme	5 286	5 386
VMP - Autres placements	5 230	5 231
Intérêts courus non échus s/ VMP	56	156
Trésorerie passive assimilée à une dette		6
Concours bancaires (dettes)		6
Trésorerie à long terme	5 286	5 380
Trésorerie nette	8 319	7 945

4.9. Provisions pour risques et charges

Libellé	31/12/2023	30/06/2024	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges < 1 an	334	307	307	(334)			
Autres provisions pour risques < 1 an	64	14	14	(64)			
Provisions pour pensions et retraites > 1 an	6	6					
Provisions	404	327	321	(398)			

Le montant de la provision retraite s'établit à 6 K€ au 30/06/2024 (idem au 31/12/2023) et concerne exclusivement la filiale Mon courtier énergie représentant la majorité des effectifs du Groupe consolidé.

4.10. Emprunts et dettes financières

Libellé	31/12/2023	30/06/2024	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit	354	309		(45)			
Intérêts courus sur emprunts	1	1	1	(1)			
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	138					137
Concours bancaires (dettes)		6					6
Dettes financières	356	454	1	(46)			143

Répartition des emprunts et dettes financières par organismes prêteurs :

○ **En 2024 :**

Organisme prêteur	Capital souscrit (en k€)	Date de souscription	Date début	Date de fin	Capital restant dû au 30/06/2024
Banque Populaire	225	04/10/2021	02/11/2021	01/10/2026	107
BPI	225	15/10/2021	30/01/2024	31/10/2028	203
Solde restant dû au 30/06/2024					310

○ **En 2023 :**

Organisme prêteur	Capital souscrit (en k€)	Date de souscription	Date début	Date de fin	Capital restant dû au 31/12/2023
Banque Populaire	225	04/10/2021	02/11/2021	01/10/2026	130
BPI	225	15/10/2021	30/01/2024	31/10/2028	225
Solde restant dû au 31/12/2023					355

4.11. Dettes fournisseurs

Libellé	31/12/2023	30/06/2024
Dettes fournisseurs part < 1 an	4 304	5 237
Dettes fournisseurs	4 304	5 237

4.12. Autres dettes

Libellé	31/12/2023	30/06/2024
Avances acomptes reçus sur commandes	18	18
Dettes sociales part < 1 an	942	1 009
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	1 271	1 444
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	5	
Dividendes à payer		1 219
Autres dettes part < 1 an	2	
Charges à payer		3
Produits constatés d'avance part < 1 an	192	422
Autres dettes et comptes de régularisation	2 430	4 116

5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

Libellé	30/06/2024	30/06/2023
Production vendue de services	11 814	10 444
Produits des activités annexes	7	
Chiffre d'affaires	11 821	10 444

La répartition du chiffre d'affaires par prestations de services est la suivante :

	Au 30/06/2024	Au 30/06/2023
Prestation de courtage en énergie	92,0%	92,0%
Prestations de gestion des contrats d'énergies	2,5%	3,3%
Prestations d'accompagnement à la transition énergétique	2,5%	2,8%
Autres (refacturations aux licenciés de marque)	3,0%	1,9%

5.2. Autres produits d'exploitation

Libellé	30/06/2024	30/06/2023
Production immobilisée	198	153
Subventions d'exploitation	19	
Reprise sur provisions d'exploitation	398	163
Transferts de charges d'exploitation	6	6
Autres produits	24	2
Autres produits d'exploitation	645	324

5.3. Achats consommés

Libellé	30/06/2024	30/06/2023
Achats d'études et prestations de services	(192)	(142)
Autres achats	(178)	(257)
Achats non stockés de matières et fournitures	(24)	(41)
Locations immobilières et charges locatives	(168)	(185)
Locations mobilières et charges locatives	(46)	
Entretien et réparations	(151)	(161)
Primes d'assurances	(22)	(10)
Autres services extérieurs	(3)	(30)
Personnel détaché et intérimaire		(10)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(8 171)	(6 384)
Publicité, publications, relations publiques	(226)	(178)
Transport		(2)
Déplacements, missions et réceptions	(192)	(180)
Frais postaux et frais de télécommunications	(10)	(29)
Frais bancaires	(19)	(13)
Autres charges externes	(52)	(46)
Autres charges	(0)	(8)
Achats consommés	(9 454)	(7 675)

5.4. Impôts et taxes

Libellé	30/06/2024	30/06/2023
Impôts et taxes sur rémunérations	(56)	(13)
Autres impôts et taxes	(13)	(30)
Impôts et taxes	(70)	(43)

5.5. Charges de personnel

Libellé	30/06/2024	30/06/2023
Rémunérations du personnel	(1 882)	(1 079)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(703)	(397)
Autres charges de personnel	(51)	(186)
Charges de personnel	(2 636)	(1 661)

5.6. Dotations / reprises d'amortissement & provisions d'exploitation

Libellé	30/06/2024	30/06/2023
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. Incorporelles	(119)	(60)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. Corporelles	(10)	(8)
Dot. aux provisions d'exploitation	(322)	(400)
Dot/Prov. engagements de retraite		(7)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(78)	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(529)	(475)

5.7. Résultat financier

Libellé	30/06/2024	30/06/2023
Rep./Dépr. sur actifs financiers		18
Autres produits financiers	100	1
Produits financiers	100	19
Charges d'intérêts	(3)	(3)
Charges financières	(3)	(3)
Résultat financier	97	15

5.8. Impôts sur les bénéfices : ventilation impôt exigible /différé

Libellé	30/06/2024	30/06/2023
Impôt sur les bénéfices	(258)	(292)
Impôts différés	12	2
Report	75	
Charges d'impôts	(171)	(290)

5.9. Résultat Exceptionnel

Libellé	30/06/2024	30/06/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22	
Autres produits de cession		51
Produits exceptionnels	22	51
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(16)	
VNC d'autres éléments d'actif cédés		(69)
Charges exceptionnelles	(16)	(69)
Résultat exceptionnel	6	(18)

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Honoraires des CAC

En milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Audit	53	94
Certification des comptes	53	94
Services autres que la certification des comptes	-	-
Total des honoraires	53	94

6.2. Preuve d'impôt consolidée

Libellé	30/06/2024
Résultat des entreprises intégrées	(291)
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(171)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(120)
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	30
Effets des différences de base	(286)
Effets des différences de taux	
Effets des dispositions fiscales particulières	96
Ecritures manuelles sur Impôt	(8)
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(169)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(171)

6.3. Ventilation des dettes financières par échéance

Libellé	30/06/2024	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an	219		219	
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	90	90		
Intérêts courus sur emprunts	1	1		
Concours bancaires (trésorerie passive)	138	138		
Concours bancaires (dettes)	6	6		
Dettes financières	454	235	219	

6.4. Engagement hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors-bilan au 30 juin 2024.

6.5. Effectif moyen

Libellé	30/06/2024	30/06/2023
MCE Agences	13	2
MCE	38	25
MCE Groupe	23	8
MCE España	17	10
MCE Belgique	0	
Effectif moyen interne	91	45
Effectif moyen total	91	45

6.6. Evènements post-clôture

Aucun événement post-clôture n'a été relevé au jour d'établissement des comptes consolidés au 30 juin 2024.

6.7. Parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché telles que visées par l'article 833-16 du règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables.

6.8. Dirigeants

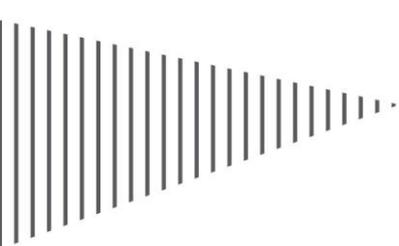
Le montant des rémunérations allouées par l'entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entité consolidante, à raison de leurs fonctions dans des entités contrôlées (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants) est le suivant :

- 110 k€ sur les premiers 6 mois de l'exercice 2024
- 215 k€ concernant l'exercice 2023

Le montant des engagements en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficient les membres et les anciens membres des organes susvisés (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants) est inférieur à 1 k€.

Absence d'avances et crédits accordés aux membres des organes susvisés par l'entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, avec l'indication des conditions consenties (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants).

3 RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIEL



Mon Courtier Energie Groupe

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

**Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés semestriels**

ERNST & YOUNG Audit



Mon Courtier Energie Groupe

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés semestriels

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Mon Courtier Energie Groupe et en réponse à votre demande dans le cadre de la publication de vos comptes consolidés semestriels au 30 juin 2024 sur le marché Euronext Growth, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes consolidés semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2024, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins. Si vous souhaitez que notre rapport d'examen limité soit divulgué à un tiers dans un contexte différent de celui pour lequel il a été établi, vous devrez nous en demander l'autorisation préalable par écrit. Nous fixerons alors les modalités applicables à cette divulgation. En tout état de cause, nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.



Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Bordeaux, le 18 octobre 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Edouard Mas

4 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-dessus présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Bordeaux, 18 octobre 2024
Guillaume ROUAUD
Directeur général

5 INFORMATIONS GÉNÉRALES

5 | 1 Carnet de l'actionnaire

Les actions de la Société sont cotées sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*[®] Paris

Code ISIN : FR001400H3A0

Code Mnémonique : ALMCE

Classification : 50205020 – Professional Business Support Services

LEI : 96950004ATVK481LKN90

5 | 2 Contact

Le siège social de la Société est situé : 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux

Téléphone : +33 (0) 5 57 99 15 77

Adresse électronique : contact@moncourtierenergie.com

Site internet : www.moncourtierenergie.com